

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010727 – ASA 28/032/01

Action complémentaire sur l'AU 94/01 (ASA 28/006/01 du 11 avril 2001) et suivantes (ASA 28/007/01 du 26 avril 2001, ASA 28/009/01 du 9 mai 2001, ASA 28/011/01 du 1^{er} juin 2001, ASA 28/013/01 du 4 juin 2001 et ASA 28/015/01 du 14 juin 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIERS D'OPINION

MALAISIE

Tian Chua (h), vice-président du *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale)

Mohamad Ezam Mohamad Nor (h), dirigeant du mouvement des jeunes du PKN

Haji Saari Sungip (h), militant du PKN

Hishamuddin Rais (h), chroniqueur dans la presse et militant engagé en faveur des droits sociaux

Lokman Nor Adam (h), secrétaire exécutif du mouvement des jeunes du PKN

Personne libérée : Badrul Amin Baharom (h), responsable du mouvement des jeunes du PKN

Londres, le 9 novembre 2001

Après avoir été maintenu en détention sans inculpation ni jugement pendant sept mois en vertu de la Loi relative à la sécurité intérieure, Badrul Amin Baharom a été libéré du camp de détention de Kamunting. Il fait néanmoins l'objet de mesures de restrictions qui limitent considérablement l'exercice de ses droits aux libertés de mouvement, d'association et de réunion. Les autorités n'ont aucunement justifié cette décision de mise en liberté, qui aurait été prise par la commission chargée de réexaminer le cas des personnes détenues aux termes de la Loi relative à la sécurité intérieure, qui dépend du ministère de l'Intérieur.

Aux termes de l'ordonnance de restriction prise à son encontre en vertu de la Loi relative à la sécurité intérieure, Badrul Amin Baharom est apparemment assigné à résidence dans un quartier de la capitale, Kuala-Lumpur, doit demeurer chez lui de 22 heures à 6 heures du matin, et doit se présenter chaque semaine à la police. Il lui est également interdit d'exercer quelques fonctions que ce soit au sein d'un parti politique et de participer à des réunions publiques ou à des débats politiques. Amnesty International ne dispose d'aucune information sur son état de santé actuel.

Les cinq autres prisonniers d'opinion nommés ci-dessus se trouvent au camp de détention de Kamunting. Selon certaines sources, ils sont dans un état de santé préoccupant et refusent depuis septembre de prendre les repas fournis par l'administration pénitentiaire, pour protester contre leur séparation des autres prisonniers incarcérés dans le camp. Il se sont également plaints du fait que les autorités refusent de leur permettre de rencontrer en privé leurs avocats et leurs proches.

Ces six hommes ont été accusés de s'être livrés à des activités préjudiciables à la sécurité nationale en complotant de renverser le gouvernement par des moyens violents. Les autorités n'ont jamais fourni le moindre élément étayant ces accusations.

Amnesty International continue à mener campagne en leur faveur sous d'autres formes. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le document intitulé *Malaysia: Further information on Medical Letter Writing Action – Ill-health of six prisoners of conscience held under Internal Security Act* [Malaisie. Mise à jour – Action des professionnels de la santé – Six prisonniers d'opinion détenus en vertu de la Loi relative à la sécurité intérieure sont dans un état de santé préoccupant] (index AI : ASA 28/029/01).

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus dans le cadre de cette action urgente. Dans la mesure du possible, veuillez envoyer une dernière série d'appels (en malais, en anglais ou dans votre propre langue) pour :

- vous réjouir d'apprendre que Badrul Amin Baharom a été libéré du camp de détention de Kamunting ;
- vous déclarer préoccupé par le fait que cet homme fait l'objet de mesures de restriction qui limitent considérablement l'exercice de ses droits aux libertés de mouvement, d'association et de réunion, et exhorter les autorités à lever ces restrictions immédiatement et sans condition ;
- demander instamment la libération immédiate et inconditionnelle des cinq autres hommes nommés précédemment, qui sont détenus au seul motif de leurs activités politiques non violentes.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur et vice-Premier ministre :

Dato' Abdullah Haji Ahmad Badawi
Menteri Dalam Negeri
Aras 13, Blok D1
Parcel D, Pusat Pentadbiran Kerajaan Persekutuan
65202 Putrajaya, Selangor
Malaisie

Télégrammes : Minister of Home affairs, Selangor, Malaisie

Fax : + 60 3 8886 8014

Courriers électroniques : tpm@smpke.jpm.my

Formule d'appel : *Dear Minister of Home Affairs, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la Commission malaisienne des droits humains :

Ybhg. Tan Sri Musa Hitam
Suruhanjaya Hak Asasi Manusia Malaysia
29th Floor, Menara Tun Razak
Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur
Malaisie

Fax : + 60 3 2612 5620

Courriers électroniques : humanrights@humanrights.com.my

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Malaisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*